



Rapport du maire

sur la situation financière
terminée
le 31 décembre 2017

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

La Loi exige du maire de chacune des municipalités du Québec de présenter, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

États financiers 2017

Les états financiers de l'année 2017 de la municipalité de Pointe-Lebel ont été vérifiés par la firme « Mallette, comptables agréés » qui a déposé son rapport au conseil le 14 mai 2018. Les résultats révélaient un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 216 305 \$. Le surplus accumulé de la municipalité au 31 décembre 2017 était de 356 930 \$. La dette à long terme s'élevait à 2 121 600 \$

Je vous rappelle que ces documents peuvent être consultés au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sommaire des résultats à des fins fiscales
Exercice terminé le 31 décembre 2017

	Budget 2017	Réalisations 2017	Réalisation 2016
Revenus de fonctionnement	2 371 677,00 \$	2 487 263,47 \$	2 506 384,00 \$
Charges	2 467 283,00 \$	2 455 669,47 \$	2 453 214,00 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	<u>(95 606,00 \$)</u>	<u>31 594,00 \$</u>	<u>53 170,00 \$</u>
Éléments de conciliation à des fins fiscales			
Amortissement des immobilisations	275 253,00 \$	315 018,22 \$	275 253,00 \$
Produit de cession		154 350,38 \$	
(Gain) Perte sur cession		(49 906,75 \$)	
Remboursement de la dette à long terme	(88 886,00 \$)	(100 100,00 \$)	(95 600,00 \$)
Affectations			
Activités d'investissement	(2 246,00 \$)	(36 265,08 \$)	(64 021,00 \$)
Excédent (déficit) accumulé (Aff. Réserves)	(67 996,00 \$)	(64 083,99 \$)	(10 578,00 \$)
Surplus (Déficit) Non affecté	25 000,00 \$		
Affectation fonds de roulement (remb)	(45 519,00 \$)	(45 518,17 \$)	(52 900,00 \$)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		11 216,80 \$	11 217,00 \$
Total des éléments de conciliation à des fins fiscales	<u>95 606,00 \$</u>	<u>184 711,41 \$</u>	<u>63 371,00 \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		<u>216 305,41 \$</u>	<u>116 541,00 \$</u>

Rémunération des membres du conseil – année 2017

La rémunération des membres du conseil est établie de la façon suivante :

- ✓ Un conseiller reçoit une rémunération de 192,45 \$ et une allocation de dépenses de 96,23 \$ mensuellement;
- ✓ Le maire, quant à lui, reçoit une rémunération de 577,35 \$ et une allocation de dépenses de 288,68 \$ mensuellement;
- ✓ Le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle de 85,87 \$ et une allocation de dépenses supplémentaires de 42,94 \$ mensuellement;

Faits saillants 2017

L'année 2017 nous aura permis de réaliser plusieurs projets qui contribuent à maintenir et à améliorer la qualité de vie et les services à nos citoyens.

Les dossiers que nous avons travaillés sont:

- La mise aux normes de l'eau potable et le traitement des eaux usées des parcs Langlois et Murray. Ce dossier est toujours en cours et sur le point de se réaliser. Il nous reste qu'à identifier le traitement des eaux usées et obtenir l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la technologie ;
- Nous avons installé des lumières DEL pour plus de sécurité et d'économie ;
- Nous avons travaillé sur le dossier de l'érosion, Un dossier complexe. Deux autres résidences ont été mises en éminences. Une solution existe mais nous devons la faire approuver par les ministères concernés et ce n'est pas une chose facile ;
- Le chemin de la Scierie quant à lui a été transféré au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une économie de plus ou moins 15 000 \$ par année. Ce dossier nous a demandé beaucoup de travail et d'énergie mais, nous avons réussi ;
- La Municipalité a procédé au prolongement du réseau d'aqueduc pour les propriétés du 234 au 199 de la rue Granier ;
- L'installation du parc récréo familial au Parc Langlois ;
- L'installation du projet expérimental Rolodune à Pointe-Paradis ;
- La vente officielle du 365 Granier (ancien bureau municipal) ;
- La Municipalité a commencé les pourparlers avec la Ville de Baie-Comeau, pour le service d'entraide, pour les plans de déploiement, lors d'un incendie.

En 2017, nous avons eu un nouveau rôle d'évaluation qui s'est répercuté sur votre compte de taxes de l'année 2018. Une décision a été prise par le conseil de maintenir le taux de taxation à 1,16 \$ du 100\$ d'évaluation. Cette décision n'a pas été facile mais, vue le contexte elle était nécessaire.

En 2018, nous allons continuer de travailler fort sur les finances de la municipalité et les projets en cours. Nous allons en récolter les fruits seulement pour 2019.

Comme je le dit souvent, rien n'est impossible, il suffit seulement d'y croire et surtout de le vouloir. Mais, pour que tout cela se réalise nous avons besoin de vous car la municipalité n'appartient pas au conseil, elle vous appartient.

Informations 2017

La population de Pointe-Lebel est de 1 943 personnes selon la Gazette officielle du Québec.

Évaluation imposable 2017 (au dépôt du rôle le 07 septembre 2016) :	115 049 300 \$
Évaluation non imposable 2017 : (église, écoles, gouvernement, édifices municipaux)	11 020 400 \$
Évaluation foncière 2017 :	126 069 700 \$

Conseil municipal 2017-2021



Membres du conseil municipal

- Monsieur Normand Morin, maire
- Monsieur Jean-Claude Cassista, conseiller district 1 (Langlois)
- Madame Josée Levasseur, conseiller district 2 (Murray)
- Monsieur Dany Lafontaine, conseillère district 3 (Gémus)
- Monsieur Bernard Paquet,, conseillère district 4 (Dufour)
- Monsieur Jeannot Beaudin, conseillère district 5 (Chouinard)
- Monsieur Jacques Ferland, conseiller district 6 (Moreau)

Conclusion

Soyez assurés que votre conseil municipal continuera de travailler à l'amélioration de notre municipalité et planifiera efficacement dans le but d'offrir les meilleurs services possibles.

Je tiens aussi à profiter de cette occasion pour remercier tous les employés et employées, sans oublier les bénévoles qui participent aux différents comités et activités. Sans vous, ces comités et activités ne connaîtraient pas autant de succès.

Au nom des membres du conseil municipal, je vous remercie de votre soutien et je vous prie d'accepter, chers citoyens et chères citoyennes, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le maire,

Normand Morin